Q: Comment les utilisateurs accèdent au MGA?

R: On peut accéder au MGA à partir du site web (<http://iascgenderwithagemarker.com/>) ou directement en cliquant sur : [https://ee.humanitarianresponse.info/single/::lKbQTg7d](https://ee.humanitarianresponse.info/single/%3A%3AlKbQTg7d)

Le marqueur est aussi accessible hors ligne. Il suffit d’enregistrer le marqueur en favoris dans son navigateur internet (une connexion est alors requise pour la première fois). Vous pourrez des lors accéder au marqueur hors connexion.

**Q:** Est-ce-que le MGA est exclusivement réservé aux projets humanitaires?

**R :** Non ! Le MGA peut être utilisé dans les rapports et stratégies au niveau des pays et des clusters pour avoir un aperçu de la façon dont ils intègrent et traitent les différences entre les sexes et les âges. Il a également été jugé utile et est utilisé dans les contextes de développement, de consolidation de la paix et de gouvernance.

**Q :** L’utilisation du MGA est-elle obligatoire pour la conception et le suivi du projet ?

R : Le MGA (à la phase de conception) est obligatoire pour tous les projets lancés et soumis dans le cadre de l’actuel cycle de Programme humanitaire (Humanitarian Response Planning cycle). La phase de suivi du MGA peut être appliquée à tout moment de la mise en œuvre, bien qu’elle ne soit obligatoire qu’à la fin du projet. Plusieurs bailleurs de fonds pensent faire du MGA une condition obligatoire. Etant considéré comme un outil qui améliore la réponse humanitaire, les agences de l’IASC sont aussi appelées à l’utiliser.

Q : Comment le MGA va-t-il être intégré dans les systèmes d’OCHA tels que OPS et CBPF GMS ?

R : Une case a été ajouté au système OPS demandant à l’utilisateur d’indiquer son code MGA ainsi que son numéro de référence. Cette étape est obligatoire pour tous les projets soumis dans l’OPS. A partir de janvier 2019, le système GMS va aussi demander le code MGA et le numéro de référence. Le CBPF GMS permettra aux partenaires d’utiliser le même OPS lie au code MGA ou de soumettre un nouveau code MGA pour les projets CBPF.

**Q :** Peut-on soumettre un code MGA dans l’OPS sans avoir rempli le formulaire MGA ?

**R :** Le système OPS est relié à la base de données du MGA. Les projets soumettant un code MGA sans un projet existant dans la base de données seront facilement identifiés.

**Q:** Si les partenaires utilisent le GAM en ligne, comment les partenaires de suivi (financier), les coordinateurs de secteur et OCHA assurent-ils le contrôle de la qualité?

R : Le GAM n'est pas destiné à être principalement un outil de «test» ou de «conformité» appliqué en externe: il s'agit d'un outil d'apprentissage permettant aux concepteurs et aux responsables d'améliorer les projets. Il n'est pas possible de revoir tous les éléments du MGA pour chaque projet. VEUILLEZ CONSULTER LA NOTE SUR LES EXAMENS DE PROJETS.

Il est recommandé aux bailleurs, clusters et / ou HCT de vérifier les codes MGA et MEG dans le cadre du processus d’examen du projet. Ceci peut être réalisé en équipe par le panel de programmation en genre, âge et programmation, afin de vérifier des combinaisons *aléatoires ou différentes* des 4 MEG clés.

Les clusters ou les organisations peuvent également décider d'identifier les MEGs les plus importants ou les plus intéressants pour eux. En fonction de la stratégie du pays / du groupe / du bailleur de fonds, les examinateurs peuvent décider de se concentrer sur la participation, les mécanismes de plainte ou peut-être sur la cohérence et la réactivité du programme.

Si les examinateurs estiment que les indicateurs clés («MEG») n’ont pas été correctement pris en compte dans la conception (c’est-à-dire que les différences entre les sexes sont clairement évidentes dans l’analyse, la personnalisation des activités, l’influence / la participation et les avantages du projet), ils peuvent vouloir se référer aux explications narratives et les références fournies dans l'outil MGA, afin de garantir qu’une bonne programmation en matière d'égalité des sexes, est également reflétée dans la description narrative et le cadre logique du projet.

Q: Les utilisateurs peuvent-ils recevoir un rapport sur les informations du projet une fois qu’ils ont soumis le MGA?

R : A la fin du MGA, les utilisateurs reçoivent un rapport pour chaque code MEG et le code général MGA attribué. IMPORTANT-Avant de cliquer sur **‘soumettre,’ enregistrez une version PDF de vos résultats – vous ne pourrez plus le faire après avoir soumis votre formulaire.** Le PDF peut être ajouté en pièce jointe dans l’OPS. Nous sommes actuellement en train de développer une option qui permettra de retrouver toutes les informations du projet soumis dans le MGA ; cette option sera disponible début 2019.

Q : Qui conseille les agences pour améliorer leurs programmes et stratégies ?

R : Les conseils proviennent de l’outil lui-même. Les codes MEGs indiquent où l’importance du genre et de l’âge peut être renforcée, et où les éléments du programme (MEGs) sont manquants. C’est le responsable de projet qui est charge de faire ces changements, en s’aidant de la section du Plan d’Action du MGA s’il/il le souhaite.
Les conseillers GenCap et plusieurs points focal genre ont été formés pour accompagner le lancement du MGA. **Veuillez-vous référer à la note sur l’examen des projets.**

Q : Pourquoi les groupes d'âge sont-ils ambigus, au lieu de se référer à des âges spécifiques, par ex. 0-5?

R: Il appartient à chaque agence et / ou cluster d'informer ses partenaires sur les ventilations d'âge spécifiques requises pour leurs projets. Les catégories d'âge étant différentes selon les organisations, le MGA utilise plutôt des descriptions de groupes d'âge. Ceci permet la comparaison et l'analyse au-delà du niveau d'agence ou de groupe. Alors que le MGA ne s'intéresse qu'aux groupes d'âge généralisés (plus jeunes, plus âgés, etc.), le cluster s'attend à une ventilation plus détaillée des documents de projet.

Q: Quand une activité ne traite pas un MEG, ou qu’un MEG n’est pas présent, comment devons-nous noter le projet?

R : L’outil MGA détermine le code pour chaque MEG (étape ou élément du programme), basé sur les questions posées. L’outil donne aussi un code MGA pour tout le projet. Les utilisateurs ne notent pas ou ne décident pas d’un code pour leur projet.

Gardez à l’esprit que vous n’appliquerait pas le MGA au projet de quelqu’un d’autre ; vous appliquerez le MGA a votre propre projet. L’objectif est que l’équipe de programmation réfléchisse à ses résultats et pense à des façons d’améliorer les projets. Quand les responsables de projets remarquent qu’une activité n’obtient pas un bon code MEG, ils décideront de reprendre leur projet et regarder comment ils peuvent être améliorer.

Q: Le MGA demande un nom de projet et un identifiant. Que doit-on indiquer ?

R : Le « nom » est le titre que l’on a choisi de donner au projet, en général le même que le nom soumis à OCHA si le projet fait partie d’une demande de fond. Les numéros d’identifiant fait référence au numéro OPS du projet, disponible seulement après que le projet a été considéré éligible pour faire partie de la demande de fond. Le numéro d’identifiant peut être laissé vide jusqu’à ce qu’un numéro d’identifiant soit généré dans l’OPS.

Q: Est-ce-que tous les projets sont censés traiter de la violence basée sur les genres ?

R :MEG E rappelle que toute action humanitaire devrait tenter de réduire le risque de violence basée sur le genre. Le code indiquesi les actions pour réduire la VBG inclus les différents genres et groupes d’âge. Si vous pensez que la prévention de la VGB n’est pas assez forte dans votre projet, discutez avec vos collègues sur comment vous pouvez améliorer ce point. Le MGA met simplement en lumière ce sujet et les différents groupes d’âge et de genre affectés par votre intervention.

Q: Est-il acceptable de fournir les données ventilées par sexe et par âge sous forme de pourcentage (au lieu de donner le nombre exact de bénéficiaires) dans la proposition de projet ?

R : Les pourcentages sont souvent des cibles plus réalistes que les chiffres. Vous ne savez peut-être pas exactement combien de personnes vont participer mais vous pouvez vous engager que 50% (ou autre pourcentage) d’entre elles seront des femmes.

Q: Nous avons changé certains éléments dans notre conception de projet pour mieux s’occuper des différences de genre. Cependant lorsqu’on indique notre numéro de référence MGA, il semblerait qu’il faudrait remplir tout le formulaire à nouveau ! Est-ce vraiment nécessaire ?

R : Lorsque vous revenez sur le formulaire MGA que vous avez préalablement rempli, l’outil va vous demander d’indiquer à nouveau des éléments qui ont pu changer en cours de route :

1. La phase du projet (Conception, implémentation ou fin de projet) et la personne complétant le formulaire.
2. Details du projet – groupes d’âge et de genre

Vous n’aurez pas à compléter à nouveau les informations ci-dessous :

1. Details du projet – informations de base (agence, numéro OPS, année et duration, localisation)
2. Details du projet – secteurs

Q : Il y a-t-il des MEG plus important pour certains secteurs ?

R:Les 12 MEGs reflètent les conditions de base pour une bonne programmation. Certains d’entre eux peuvent être plus difficile à atteindre que d’autre, surtout pour certaines organisations ou secteurs. C’est pour cela que les équipes de projets sont encouragées à mettre en place le MGA ensemble, afin de discuter les changements et améliorations réalistiquement possibles qui peuvent être mis en place pour inclure davantage les différences de genre et d’âge.

Q : Combien de fois pouvons-nous remplir la phase d’implémentation et qui devrait le faire ?

R : L’application du MGA pendant la phase d’implémentation est obligatoire seulement à la fin du projet. Cependant, il est recommandé de l’appliquer au moins une fois pendant la phase d’implémentation afin d’identifier les points à améliorer. L’étape de suivi du MGA devrait être appliquée après que le projet ait été mis en place depuis au moins 3 mois. Les projets très courts (3 mois ou moins) peuvent choisir de remplir le formulaire MGA seulement à la fin du projet.

Les responsables de projets/partenaires sont les seules personnes qui doivent appliquer le MGA à leur propre projet. Pendant que OCHA, les bailleurs de fonds et autres risquent de vérifier que les codes MGA et MEG sont cohérents avec le projet, seuls les responsables de projet ont une connaissance approfondie de leur projet pour répondre aux questions sur le MGA.

Q : Si un projet est déjà en cours, peut-on commencer directement à utiliser le MGA à la phase de suivi ?

R : Oui. Si un projet est déjà en place, il n’est pas nécessaire de remplir le MGA à partir de la phase de conception. Idéalement le MGA (à la phase de suivi) devrait être utilisé 3 mois après le lancement du projet puis encore une fois à la fin de celui-ci.

Q : Les personnes ayant différentes compréhensions des questions, les réponses fournies dans le MGA ne changent-elles pas en fonction de la personne qui remplit le formulaire ?

R : Le MGA n’est pas un test ! La compréhension de l’outil en fonction de la personne qui l’utilise ne change donc rien à sa nature. L’objectif principal du MGA est d’encourager la réflexion et l’apprentissage, d’aider les humanitaires à décider comment améliorer leurs projets. Il peut être rempli par un seul chargé de suivi, mais les utilisateurs ont signalé qu’il était plus utile de le remplir tous ensemble en équipe.

Personne ne va appliquer le MGA à votre projet (ce qui est une des différences principales avec l’ancien marqueur de genre).

VOUS décidez si VOUS êtes satisfaits de la façon dont le genre et l’âge sont intégrés dans votre projet. Le MGA guide simplement le processus d’apprentissage et de réflexion.

Q: Quelle assurance y a-t-il que les résultats de la suivi MGA sont utilisés pour améliorer les programmes d'égalité des genres dans le projet proposé? Qui surveille la conformité ?

R: Contrairement à l'ancien marqueur de genre, le MGA n'est pas un outil de "conformité". Il ne cherche pas à imposer une certaine norme de programmation en matière d'égalité des sexes. C'est un outil d'apprentissage réflexif. Cela signifie que les résultats du MGA sont destinés à encourager la réflexion et la discussion par les personnes qui conçoivent et contrôlent les projets et les programmes. Les clusters et les bailleurs de fonds peuvent décider d'utiliser les codes MGA pour indiquer un seuil de financement acceptable, où ils peuvent avoir des attentes en termes d'amélioration du codage entre les phases de conception et de suivi.

Q : Qui a accès a la base de données du MGA et aux rapports ?

R : Pour le moment, les rapports (par exemple pour les clusters/secteurs, agences ou pays) peuvent être générés en soumettant une demande à iasc-gam@un.org. Nous sommes actuellement en train de développer un document automatique qui fournira des rapports.

Q: Notre organisation a déjà son propre marqueur de genre. Doit-on l’utiliser en plus du MGA de l’IASC ?

R : Le marqueur de genre de chaque agence est utilisé pour les documents de projets internes. Les projets crées pour les clusters/secteurs humanitaires ou postulant pour les fonds humanitaires inter-agences doivent utiliser le MGA. S’il y a un doute, vérifier avec votre propre organisation s’il faut utiliser le marqueur de genre interne en plus du MGA pour les demandes de fonds humanitaires.

Q: Combien de temps en plus prend l’utilisation du MGA?

R: Les programmes humanitaires sont censés faire preuve de pertinence, de réactivité et de responsabilité, en particulier en ce qui concerne le sexe et l'âge; cela a été souligné lors du Sommet humanitaire mondial et lors de la grande négociation. Le GAM est l'outil le plus simple pour le faire précisément. Obtenir de bons programmes peut prendre du temps et des efforts, mais ce n'est pas optionnel.

Les utilisateurs du MGA signalent qu’il faut environ 90 minutes à une équipe de projet composée de 4 à 5 membres pour discuter de la performance de chacune des 12 mesures d’égalité entre les sexes et décider des modifications à apporter au programme.

Q: L'intégration du genre n'entraînera-t-elle pas des coûts et du temps supplémentaires?

R : L'intégration du genre est une exigence fondamentale pour toutes les interventions humanitaires : les agences des Nations Unies et les ONGI n'accepteront pas de programmation qui n'intègre pas l'attention à l'égalité des genres.

Q: La correction d'effets non intentionnels ne va-t-elle pas augmenter le coût de nos projets?

R: Il est possible que la correction d'effets imprévus puisse accroître les coûts, mais le fait de ne pas le faire ne serait pas seulement une mauvaise programmation, mais pourrait également nuire aux bénéficiaires.

|  |
| --- |
| Vous pouvez également envoyer vos questions sur GAM à IASC-GAM@un.org, et un conseiller de GenCap sefera un plaisir de vous appeler et d'en discuter davantage. |